



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2014/076

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUILLET 2014

DELIBERATION RELATIVE AUX ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Le 4 juillet 2014, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

- ☛ autorise des admissions en non-valeurs, correspondant à des droits de scolarité impayés ayant fait l'objet d'un PV de carence par huissier, pour un montant total de 1620 euros (1 fichier).

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 4 juillet 2014

Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	15
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Nombre de votes pour	29
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – DAF – Services financiers